

Mission d'AMO pour la mise en place, le suivi et le contrôle du contrat de DSP de Vénissieux Energies

Conseil de Surveillance et de Transparence du réseau de chaleur urbain de Vénissieux

07/12/2016



Mission de l'AMO

La Ville de Vénissieux a fait appel à Setec énergie environnement & ADEXEL pour l'assister dans le suivi et le contrôle du contrat, en particulier le **contrôle du Compte Rendu Technique et Financier**.

En tant qu'Autorité Délégante, la Ville souhaite s'assurer du respect par le Déléguataire des objectifs techniques et financiers fixés par le contrat :

- Maitriser les coûts de la chaleur et de l'abonnement ;
- Atteindre une transparence d'exploitation satisfaisante vis-à-vis de l'Autorité Organisatrice
- Supporter le risque industriel et commercial lié à l'exploitation du service.

Le contrôle consiste à croiser les différents documents présentés par Vénissieux Energies avec la Convention de Délégation de Service Public et les textes réglementaires.

Calendrier de validation du CRTF

Avril : L'AMO établit la liste des pièces et des éléments à fournir par Vénissieux Energies.

Mai : V.E. transmet les premiers éléments demandés
V.E. remet son CRTF provisoire le 31/05, conformément au contrat

Juin : Analyse et contrôle du CRTF par l'AMO
Fin Juin, l'AMO liste les pièces et justificatifs complémentaires à fournir par V.E.

Juillet : Une réunion de travail est organisée entre la Ville, son AMO et V.E. afin de transmettre les documents demandés et de préciser certains points.

Septembre : Remise du rapport de contrôle de l'AMO et du CRTF définitif de V.E. validé par la Ville et ses conseils.



L'année 2015 a été la première année test de la mise en place de ce calendrier, et, malgré des retards dans la transmission des documents, **le CRTF a été validé en Octobre 2016.**



Afin d'améliorer le processus de contrôle, un groupe de travail avec le délégataire et l'AMO financier s'est réuni et a abouti à un cadre de compte rendu pour les années à venir

Points essentiels du contrôle du CRTF

Eléments techniques

- **La tarification** : les tarifs sont conformes au contrat, le coût moyen de la chaleur du réseau de Vénissieux Energies est de 72,64 €TTC/MWh

À titre de comparaison, le tarif moyen sur les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables est de 74,5 €TTC/MWh

- **Les énergies** : la mixité est maintenue au-dessus de 50%, ce qui permet de bénéficier de la TVA à 5,5%
- **L'exploitation** :
 - le rendement global du réseau s'élève à 82%
 - les contrôles réglementaires ont été réalisés sur l'ensemble des équipements, ils attestent d'un fonctionnement performant et garantissent leur utilisation en toute sécurité
- **L'environnement** : les quotas de CO₂ émis ont dépassé les quotas alloués par la réglementation (+4 457 tonnes), et est répercuté sur le R2 (+34 363 € au total)

Eléments financiers

L'équilibre économique pour l'année 2015 est caractérisé par :

- 9,3 M € HT de recettes, dont 59% des produits issus de R1 et 41% de R2.
- 10,6 M € HT de charges dont 68% de charges contreparties de R1.
- Un résultat négatif de – 1,2 M€ pour l'année 2015.



setec
énergie environnement



Merci de votre attention

Setec

Le Crystalin
191-193 cours Lafayette

69458 LYON CEDEX 06

karine.fiore@setec.fr

www.setec.fr